

Demain, l'Europe des paiements

Fin 2005, l'EPC (European payments council), la Banque centrale européenne (BCE) et les pouvoirs publics européens doivent décider du modèle le mieux adapté pour construire un espace des paiements unique pour l'Europe (SEPA*). L'objectif fixé par la BCE : que tous les consommateurs puissent, à partir de 2008, utiliser leur carte bancaire aux quatre coins de l'Union européenne dans les mêmes conditions qu'au niveau national. Les banques CB qui doivent choisir, avec les autres communautés bancaires européennes, les modèles et les standards pour l'espace européen, sont fortement impliquées dans les réflexions actuelles. Avec la conviction que le Groupement des Cartes Bancaires "CB", l'un des systèmes les plus importants en Europe en nombre de transactions, doit jouer un rôle de premier plan pour une utilisation croissante de la carte au sein du SEPA.

*SEPA : Single euro (pean) payment area.

Yves Randoux,
Administrateur

La Lettre des Cartes Bancaires

n° 5 ► septembre 2005

CB, acteur clé de l'Europe des paiements

La réussite du système CB, référence pour de nombreux pays à travers le monde, fonde son ambition d'être l'un des protagonistes majeurs de la construction d'un espace unique de la carte bancaire en Europe.

La carte CB, moyen de paiement préféré des Français

La carte bancaire à puce, généralisée dans le pays par la communauté bancaire CB dès 1992, s'est imposée comme le moyen de paiement préféré des Français. Simple à utiliser, dotée d'un large réseau d'acceptation, elle a, depuis 2002, supplanté le chèque dans la vie quotidienne des consommateurs. Levier majeur de ce succès, la puce, associée à un code secret, a permis de diviser le **taux de fraude** par 10 en dix ans dans un contexte de forte croissance des transactions. À la clé, une **confiance grandissante** des ménages puisque, en 2004, la carte CB a représenté 25 % de la consommation des ménages.

Le système CB, l'avenir de la zone euro

Avec près de 6 milliards de transactions en 2004, soit **36 % des transactions par carte réalisées dans la zone euro**, le système CB s'affirme comme le système d'avenir en Europe. Et, faut-il le souligner, 98 % de ces transactions ont été réalisés dans les systèmes et les infrastructures CB et seulement 2 % des opérations effectuées hors de France utilisent les réseaux internationaux Visa ou MasterCard, partenaires du réseau CB.

Un promoteur très actif de l'Europe des paiements

Le modèle CB de la carte à puce, porté par le déploiement du standard international EMV*, est d'ores et déjà parti à la **conquête de l'Europe**. En pointe sur l'adoption de ce standard, étape décisive de l'Europe des paiements, la communauté bancaire CB atteste son investissement prioritaire dans la dimension européenne. Concourant aux travaux de l'EPC** (Conseil européen des paiements) pour la construction d'un « espace unique » des paiements européens, elle est également pilote du développement de **standards européens innovants** pour les terminaux et de celui de spécifications techniques communes pour la gestion des transactions, gage d'efficacité économique et de sécurité renforcée en Europe. ■

Transactions par carte CB : hausse constante (en milliards)

1998 :	2000 :
3,49	4,36
2002 :	2004 :
5,31	5,91

Carte CB en Europe

36 % des paiements par carte bancaire dans la zone euro

23 % des paiements par carte bancaire dans l'Europe des 15

23 % des paiements par carte bancaire dans l'Europe des 25

Paiements par carte dans la zone euro

12 milliards dont :

France :	36 %
Allemagne :	19 %
Pays-Bas :	10 %
Espagne :	9 %
Italie :	8 %
Portugal :	6 %
Belgique :	5 %
Finlande :	5 %
Autriche :	2 %
Irlande + Grèce + Luxembourg :	2 %

Source : Banque centrale européenne (Blue Book 2005).

*EMV : Nom des spécifications internationales pour effectuer des transactions avec des cartes bancaires à puce.
**EPC : European Payments Council.

Table ronde autour du SEPA

Le 28 juin dernier, le Groupement des Cartes Bancaires "CB" a invité des représentants des pouvoirs publics à participer à une table ronde sur le thème : « les cartes bancaires CB et la construction de l'Europe des paiements ». Il remercie tous ceux qui ont accepté son invitation et permis un échange fructueux de points de vue.

Maya Atig

chef du bureau Affaires bancaires et monétaires au ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

Jean-Pierre Balligand

député et conseiller général de l'Aisne, maire de Vervins

Nicole Bricq

sénateur de Seine-et-Marne

David Edmond

conseiller technique au ministère délégué à l'Industrie

Jérôme Fehrenbach

conseiller technique à Matignon

Michel Fouillet

chargé de mission à la Délégation aux usagers et aux simplifications administratives (DUSA), secrétariat d'État à la réforme de l'État

Louis Giscard d'Estaing

député du Puy-de-Dôme, maire de Chamalières

Pierre Hellier

député de la Sarthe

Pierre Hériaud

député de Loire-Atlantique

Marc Meyer

directeur adjoint de l'Agence pour le développement de l'administration électronique

Henri Serres

directeur central de la sécurité des systèmes d'information (SGDN/DCSSI)

Audrey Sudara-Boyer

adjointe au chef du bureau Affaires bancaires et monétaires au ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

André Tanti

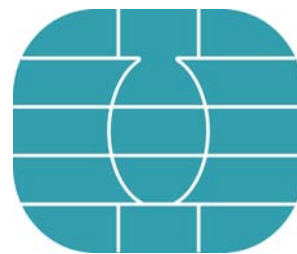
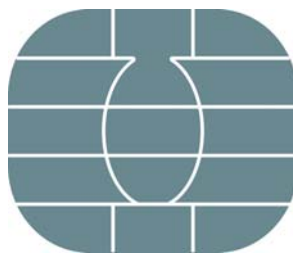
haut fonctionnaire de Défense adjoint au ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

Joseph Battistini

assistant parlementaire de Roland Blum, député des Bouches-du-Rhône

Stéphanie Maringe

collaboratrice de Didier Quentin, député de Charente-Maritime



Quel système pour l'Europe des paiements ?

Le chemin qui conduira au SEPA reste à définir.

Avec, pour question fondamentale, les rôles qu'y joueront respectivement les systèmes européens et les systèmes internationaux.

Force est de constater que, pour le porteur d'une carte CB, la monétique fait déjà fi des frontières. Presque toutes internationales, les cartes CB sont utilisables hors de l'Hexagone. Dans l'autre sens, les commerçants CB acceptent déjà les cartes émises dans les pays étrangers. Cette internationalité est rendue possible par le partenariat noué entre les banques membres de CB et les réseaux internationaux Visa et MasterCard. Le principe en est simple : une transaction effectuée entre un porteur et un accepteur ayant signé un contrat CB, utilise le système CB et demeure une opération CB. En revanche, un paiement réglé par carte CB chez un commerçant de Francfort qui a signé un contrat Visa par exemple, est quant à lui autorisé par le

réseau international dont la marque est inscrite sur la carte du porteur.

Bien que caractérisée par la diversité des technologies – puce ou piste magnétique – et des usages, c'est un fait : l'Europe des cartes bancaires est une réalité. Elle a permis, en 2003, quelque 19 milliards de paiements dans l'Europe des 25 dont plus de 12 milliards dans la seule zone euro.

Trois scénarios en lice

Si l'objectif du SEPA fixé par la Commission européenne est clair – faire de l'Europe une « zone domestique » pour les paiements, offrant à tous les usagers les mêmes conditions d'utilisation de leur carte bancaire –, le chemin qui permettra d'y parvenir est loin d'être tout tracé. De fait, trois scénarios sont envisageables et actuellement à l'étude :

- l'utilisation renforcée des systèmes internationaux, une option pouvant aller jusqu'au remplacement des systèmes européens existant aujourd'hui en Europe au profit des systèmes internationaux.
- le maintien du schéma actuel, fondé sur le co-branding des systèmes européens et des systèmes internationaux ;
- le développement d'une coopération intra-européenne portée par l'évolution d'un ou de plusieurs systèmes européens, par le jeu d'accords bi ou multilatéraux, de fusions d'activités, d'extension d'activités géographiques, etc., les systèmes internationaux n'intervenant alors que dans les transactions entre la nouvelle zone domestique européenne et le reste du monde.

Le principal point d'appui au développement européen du modèle CB de la carte bancaire est sa sûreté. Aujourd'hui, elle offre probablement la meilleure sécurité de ce type de moyen de paiement en Europe. Il faut que les Européens s'habituent à utiliser un code PIN avec la carte, autrement dit un code secret, de la même manière qu'ils le font, par exemple, avec leur téléphone portable. »

André Tanti, Haut fonctionnaire de Défense adjoint au ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie

Modèle européen, modèle anglo-saxon : deux « écoles » très différentes

Évidemment influencé par des enjeux économiques de taille, le choix de la voie à suivre, notamment le poids respectif qu'y prendront les systèmes européens et les systèmes internationaux, met en jeu des conceptions et des stratégies de développement très contrastées de l'activité monétaire que représente la carte bancaire.

- **Les « missions » du système** : dans le modèle CB, le système relie, via un réseau et des règles assurant l'interbancaire, les banques des porteurs et celles des commerçants. Si le Groupement CB assume des fonctions centrales essentielles (définition des règles du système, des spécifications techniques, gestion du risque et de la sécurité, optimisation du système, lutte contre la fraude...), il n'émet en revanche pas de cartes et n'est pas en contact direct avec les commerçants et les porteurs. Le Groupement CB n'intervient pas dans les politiques commerciales des banques et par exemple, n'introduit pas de distinction entre cartes de débit et cartes de crédit. Les banques membres du réseau ont donc l'entière latitude du choix de leur produit et de son adaptation à leurs clients. Les modèles internationaux ont, quant à eux, un périmètre d'action plus étendu, englobant une politique de marketing active des cartes dont les banques ne sont parfois que les simples distributeurs.

- **La sécurité** : spécificité du modèle CB, la sécurité atteint des performances remarquables, parmi les meilleures du monde. En 2004, selon les statistiques publiées par l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, le taux de fraude sur les transactions réalisées par des cartes interbancaires en France n'a été que de **0,033 %**, alors que celui passant par les systèmes internationaux atteignait **0,417 %**.

- **Le coût des transactions CB** : depuis la mise en place des infrastructures techniques du système CB, le nombre de transactions n'a cessé d'augmenter. Le coût de chaque transaction n'a fait, quant à lui, que diminuer. À la clé, un coût de transaction jusqu'à **40 fois moins élevé** pour les banques que celui des systèmes internationaux.

- **L'irrévocabilité du paiement** : pour le porteur CB, composer son code confidentiel

implique que le paiement devient irrévocable. Cette disposition **garantit au commerçant** qu'à partir du moment où la transaction a été acceptée par le porteur, il sera crédité, quelle que soit notamment la position du compte du client. Ce principe de fonctionnement, qui est avantageux pour les participants du système CB, ne se retrouve pas dans la plupart des modèles internationaux, qui permettent la révocabilité du paiement.

- **La gouvernance** : le système CB intègre les exigences établies par la Banque de France, membre de l'Eurosystème, qui s'assure notamment des moyens de sécurisation des transactions. En revanche, aucun organisme des États membres de l'Europe ne supervise les réseaux internationaux, qui appliquent ainsi la « lex americana » à leurs membres à travers le monde.

- **L'adhésion aux standards internationaux** : si l'Europe a été le leader dans la migration au nouveau standard international EMV, avec en pointe la France et la Grande-Bretagne, les États-Unis n'ont toujours pas décidé de basculer de la technologie de la piste magnétique à celle de la puce. Il y a donc un risque pour l'industrie bancaire de voir se développer en Europe une technologie imposée, mais non utilisée par les États-Unis.

Les convictions de CB

Les systèmes européens disposent d'**atouts majeurs** pour la création du SEPA de la carte bancaire. La sécurité, les volumes importants des transactions permettant des économies d'échelle, et l'universalité de ce moyen de paiement sont des **acquis**

La carte bancaire à puce, initiée par la communauté bancaire française, se déploie aujourd'hui rapidement en Grande-Bretagne. On ne peut que s'en réjouir, car c'est indéniablement une amélioration du système anglo-saxon à partir d'une technologie développée en France, et c'est aussi un exemple typique d'un progrès pour le consommateur. »

Louis Giscard d'Estaing, député du Puy-de-Dôme, maire de Chamalières

- **La philosophie de développement** : si les systèmes tels que CB développent en priorité le nombre de points d'acceptation des cartes bancaires pour accroître le niveau de services aux porteurs, la politique commerciale des systèmes internationaux privilégie la diffusion des cartes. La multiplication de ces cartes, en règle générale supports de crédits revolving, pose, en filigrane, la délicate question de la constitution de bases de données de crédit et accroît le risque de surendettement pour le porteur.

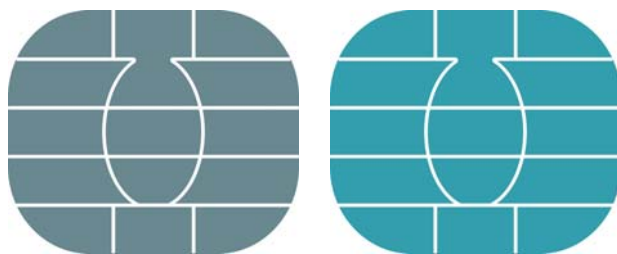
- **La protection du porteur** : soucieux de la protection des données personnelles des porteurs, CB travaille en étroite collaboration avec la CNIL. Les données relatives aux transactions sont gérées dans le système CB, donc en Europe, afin d'éviter le transfert aux États-Unis de données concernant les porteurs et commerçants européens. En effet, ces données pourraient être utilisées à des fins commerciales non conformes aux pratiques européennes de protection de données personnelles. Et de plus être compromises par des fraudeurs (comme ce fut le cas récemment, pour 40 millions de cartes aux États-Unis).

essentiels dans la création de l'espace européen des moyens de paiement. L'évolution vers un système européen de la carte bancaire peut être nourrie des **forces de chacun des modèles**.

Si, aujourd'hui, les systèmes internationaux se sont affranchis des frontières, les **solutions techniques simples** permettant la création d'un espace européen des paiements existent d'ores et déjà. Et les systèmes européens tels que CB ont déjà fait la preuve, à l'occasion du passage à l'euro ou de l'adoption du standard EMV, de leur capacité à gérer les grands défis européens. Plus que technique, le défi relève avant tout de la nécessaire **harmonisation des réglementations nationales**, dépendant quant à elle d'une volonté politique.

Le système à construire devra l'être dans l'intérêt de tous, banques, professionnels de la monétaire, porteurs de cartes et commerçants. Le Groupement CB accompagne les banques dans la construction de cet espace avec un objectif central : mieux servir leurs clients dans un environnement toujours plus sécurisé. ■





Les atouts européens de CB

Son organisation évolutive, son réseau de dernière génération et sa capacité d'innovation sont autant de gages pour la croissance du système CB et de ses membres au sein du SEPA**.

Réseau CB en chiffres

150 banques

interconnectées dont

35 banques de droit étranger
(mais européen)

24 heures/24

7 jours/7

2 milliards

d'autorisations

de transaction en 2004

(pour un total de 6 milliards
de transactions)

5 millions

d'autorisations par jour en moyenne

(pour un total de 15 millions

de transactions)

– de 1,5 seconde

temps de réponse du réseau CB

dans **95 %** des cas

de demande d'autorisation

Un système à géométrie variable

Très segmentée et souple, l'organisation du système CB est tout à fait **adaptée aux évolutions** envisageables pour la construction d'un système européen de la carte bancaire. Certaines fonctions assumées par le Groupement CB (par exemple : marque, définition générique des produits, des règles, management du risque) pourraient rester de son seul ressort. En revanche, d'autres fonctions qu'il prend aujourd'hui en charge (comme la définition de spécifications techniques et l'homologation des cartes et terminaux, la gestion technique du réseau d'autorisation et d'opposition) pourraient au cas par cas faire l'objet d'**alliances, d'accords, de fusions**, etc. Ainsi en va-t-il déjà aujourd'hui de la gestion du réseau de compensation (assurant les échanges des opérations entre banques), relevant aujourd'hui du GSIT* en France, ou bien encore de la connexion aux réseaux internationaux. Avec, pour objectif, la recherche d'une **optimisation renforcée** et d'économies d'échelle pour les banques membres CB et leurs clients.

Déjà dimensionné pour l'Europe

Dimensionné pour traiter plus de 10 milliards de transactions par an, voire davantage par simple ajout d'infrastructures, le nouveau réseau CB de services aux banques (e-rsb) est désormais opérationnel. Cet outil interbancaire permet d'acheminer les demandes d'autorisation et d'opposition pour tous les retraits interbancaires et pour des règlements d'achats de biens ou services par carte CB au-delà d'un certain montant.

Hautement sécurisé et utilisant les technologies de l'Internet, il a été conçu et déployé pour faire face aux enjeux de croissance des transactions, en particulier dans la perspective du marché européen. En 2004, plus de 2 milliards d'autorisations de transaction sont passées par le réseau CB, enregistrant des pointes de 400 autorisations par seconde.

L'innovation, moteur de la croissance

La communauté CB a su promouvoir une gamme étendue de produits qui, parce qu'ils répondent aux besoins des utilisateurs, ont soutenu la croissance du secteur. Aux cartes pour les particuliers sont venues s'adjoindre les cartes d'entreprise et plus récemment les cartes d'achat dont le déploiement dans le secteur public est une source de rationalisation, de simplification et d'optimisation du traitement des achats courants dans l'Administration. Si CB a également participé au développement de solutions technologiques pour sécuriser les paiements en ligne afin de soutenir la croissance du e-commerce, le système CB est à la pointe du déploiement d'EMV dont les puces pourront, demain, être le support de multiples services potentiels (fidélisation, billétique, portemonnaie électronique, sécurisation de paiements à distance...). Autant de diversifications des usages de la carte à puce qui, en simplifiant la vie quotidienne de ses utilisateurs, sont la clé de la croissance de son utilisation. ■

* GSIT : Groupement pour un système interbancaire de télécompensation

** SEPA : Single euro (pean) payment area

Groupement des Cartes Bancaires " CB "
Washington Plaza – 75408 Paris cedex 08

www.cartes-bancaires.com
communication@cartes-bancaires.com

